

Une Église synodale

2 décembre 2025



Bibliographie complémentaire	2
Synodes et synodalité : Tradition et actualité	2
Questions de vocabulaire	2
La synodalité, « chemin pour l'Église du XXI ^e siècle » : le discours de 2015	3
Rappel de l'Écriture : l'assemblée de Jérusalem, un modèle de synode/concile	5
Le synode des évêques	7
Le concile Vatican II : une façon de travailler	8
La création du Synode des évêques par Paul VI	8
La valorisation du synode par le pape François	9
Les synodes diocésains	10
Le déroulement d'un synode diocésain	11
Les questions abordées pendant les synodes diocésains en France	11
Un réel changement dans la vie des Églises locales	12
Les conciles provinciaux et régionaux	12
Une pratique antique tombée en désuétude	12
Les conciles particuliers depuis Vatican II	13
Vivre la synodalité dans la vie de l'Église	13
Le chemin parcouru à l'occasion du Synode sur la Synodalité	15
Une façon de faire pour changer la façon de faire en Église	15
Quelques points importants du document final	15

Un chemin pour l'Église du XXI^e siècle..... 16

Entre 2021 et 2024, l'actualité de l'Église a été largement occupée par le synode sur la synodalité dont l'assemblée générale s'est terminée le 26 octobre dernier. Ce synode et les sujets abordés qui sembleraient être liés à des questions de gouvernance est en fait un événement profondément théologique, c'est pourquoi la synodalité fait l'objet de ce chapitre.

Bibliographie complémentaire

Commission théologique internationale, *la synodalité dans la vie et la mission de l'Église*,
https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_20180302_sinodalita_fr.html

Pour une Église synodale : communion, participation, mission. François, XVI Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques. Document final. 26 octobre 2024.

https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-10-26_final-document/FRA---Documento-finale.pdf

Discours du pape François pour la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'institution du synode des évêques, (2015)

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.html

Dominique Barnérias, Luc Forestier, Isabelle Morel, *Petit manuel de synodalité*, Salvator (2021)

Isabelle Morel, Christophe Raimbault, David Sendrez, *Clés pour une Église synodale*, Salvator (2024)

Synodes et synodalité : Tradition et actualité

Questions de vocabulaire

Si synode et synodalité sont des termes de la même origine, ils appartiennent à deux catégories différentes.

- Un synode est quelque chose de concret, qui appartient à la catégorie de l'événement : il s'agit de se réunir entre chrétiens, dans un lieu donné, pendant un temps déterminé, avec un ordre du jour précis.

Parmi de nombreuses variantes, l'histoire connaît en effet une donnée constante : les synodes ont été célébrés pour élaborer un consensus dans l'Église sur une question qui ne recueillait pas encore le consensus¹.

Synodes et conciles sont considérés comme des termes équivalents, un d'origine grecque, l'autre d'origine latine.

Dans l'histoire de l'Église (ou des Églises), ces synodes ou conciles ont pris des formes très variées : l'objet du rassemblement, la nature de l'assemblée et les catégories de fidèles convoquées, dépendent du contexte historique, géographique et confessionnel. Ces assemblées, surtout dans le premier millénaire pouvaient être aussi bien locales que régionales dans un sens plus ou moins large, voire œcuméniques, c'est-à-dire concerner (en principe) l'ensemble de l'Église.

- Si le synode est un événement, la synodalité est une catégorie abstraite : « la synodalité désigne une façon de vivre en Église, impliquant ces assemblées, mais ne s'y réduisant pas² ».

En effet, il y a l'exceptionnel, la question urgente, la « crise », celle qui appelle à réflexion, et il y a la façon de vivre en Église au quotidien, dans l'ordinaire des jours. C'est cette façon de faire qui va permettre d'affronter les défis extraordinaires, et de porter du fruit dans les temps ordinaires.

La synodalité, « chemin pour l'Église du XXI^o siècle » : le discours de 2015

Depuis le concile Vatican II ont été célébrés de nombreux synodes diocésains et synodes des évêques du monde entier autour du pape. Cependant le terme « synodalité » était resté un terme de théologiens spécialistes jusqu'à ce que le pape François en fasse un axe de son pontificat, comme il le précise dans un discours de 2015³.

Depuis le début de mon ministère en tant qu'Évêque de Rome, j'ai voulu valoriser le Synode qui constitue l'un des héritages les plus précieux de la dernière asse conciliaire. Pour le bienheureux Paul VI, le Synode des Évêques devait proposer de nouveau l'image du Concile œcuménique et en refléter l'esprit ainsi que la méthode. Le même Pape exposait que l'organisme synodal « pourra être perfectionné par la suite ». Vingt ans plus tard, saint Jean-Paul II lui faisait écho, en affirmant que « peut-être cet instrument pourra encore être amélioré. Peut-être la responsabilité pastorale collégiale peut-elle s'exprimer dans le Synode encore plus pleinement ». Enfin, en 2006, Benoît XVI approuvait quelques variations à *l'Ordo Synodi Episcoporum*, également à la lumière des dispositions

¹ Giuseppe Ruggieri, « À propos des synodes : l'histoire nous interroge », dans *Recherche de Sciences Religieuse*, 2018/3, Tome 106, p. 363-382.

² Jean-François Chiron, « La synodalité de l'Église, réalités et perspectives. Reprise de la problématique du colloque », dans *Recherche de Sciences Religieuse*, 2019/2, Tome 107, p. 187-206.

³ Discours du pape François pour la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'institution du synode des évêques, (2015) https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.html

du Code de droit Canonique et du Code des Canons des Églises Orientales, promulgués entretemps⁴.

Le pape François insiste sur la continuité, dans la ligne du travail effectué par le Concile et prolongé par ses prédécesseurs qu'il cite tous. Pour lui, l'Église à Vatican II a posé des bases pour répondre à sa mission, et il convient d'aller plus loin et avec plus de dynamisme dans la voie tracée. C'est pourquoi son discours prend des allures programmatiques.

Nous devons avancer sur ce chemin. Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Église le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. Le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire.

Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà pleinement contenu dans le mot "Synode". Marcher ensemble – Laïcs, Pasteurs, Évêque de Rome – est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique⁵.

Dans ce discours, le pape rappelle les différents niveaux de réalisation de l'Église pour affirmer la nécessité d'une démarche synodale à toutes les échelles :

- Les Églises particulières ou Églises locales, c'est-à-dire les diocèses et leurs émanations que sont les paroisses.
- « Celui des Provinces et des Régions ecclésiastiques, des Conciles particuliers et d'une façon spéciale des Conférences épiscopales »
- Enfin, le synode des évêques est pour le pape la synodalité au niveau de l'Église universelle

La synodalité qui était jusque-là une notion théologique un peu confidentielle, quasiment réservée aux Églises orthodoxes et à celles issues de la Réforme, est entrée dans la réflexion de l'Église. De nombreux ouvrages et articles ont été publiés, des congrès ont été consacrés au sujet, la commission théologique internationale a publié un document « officiel » : la synodalité dans la vie et la mission de l'Église⁶ en 2018. En 2018 également, la constitution apostolique *Episcopalis communio*⁷ a redéfini le fonctionnement du synode des évêques. Enfin, entre 2021 et 2024, le « synode sur la synodalité » a permis à l'Église de réfléchir à l'articulation et la mise en œuvre des notions de communion, participation et mission⁸.

⁴ Discours du pape François pour la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'institution du synode des évêques, 2015) https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.html

⁵ Ibid.

⁶https://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/cti_documents/rc_cti_20180302_sinodalita_fr.html

⁷ https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_constitutions/documents/papa-francesco_costituzione-ap_20180915_episcopalis-communio.pdf

⁸ Voir le document final qui n'épuise pas le contenu du synode :

https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-10-26_final-document/FRA---Documento-finale.pdf

Rappel de l'Écriture : l'assemblée de Jérusalem, un modèle de synode/concile

Les synodes (ou conciles) ont fait partie de l'histoire de l'Église depuis le deuxième siècle. Si le Nouveau Testament n'utilise pas le terme « synode », l'assemblée décrite au chapitre 15 des Actes des Apôtres est souvent appelée « synode ou concile de Jérusalem » et en constitue le modèle théologique.

1Quelques hommes descendirent de la Judée à Antioche et donnèrent aux frères cet enseignement : « Vous ne pouvez pas être sauvés si vous ne vous faites pas circoncire comme la loi de Moïse l'ordonne. »

2Paul et Barnabas les désapprouvèrent et eurent une violente discussion avec eux à ce sujet. On décida que Paul, Barnabas et quelques autres personnes d'Antioche iraient à Jérusalem pour parler de cette affaire avec les apôtres et les anciens.

3L'Église leur accorda l'aide nécessaire pour ce voyage. Ils traversèrent la Phénicie et la Samarie, en racontant comment ceux qui n'étaient pas Juifs s'étaient tournés vers le Seigneur : cette nouvelle donnait une grande joie à tous les croyants.

4Quand ils arrivèrent à Jérusalem, ils furent accueillis par l'Église, par les apôtres et par les anciens, et ils leur racontèrent tout ce que Dieu avait réalisé avec eux.

5Mais quelques membres du parti des pharisiens, qui étaient devenus croyants, intervinrent en ces termes : « Il faut circoncire les croyants non juifs et leur commander d'obéir à la loi de Moïse. »

6Les apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette question.

7Après une longue discussion, Pierre intervint : « Compagnons de foi, vous savez que Dieu m'a choisi parmi vous, il y a longtemps, pour que j'annonce la bonne nouvelle à ceux qui ne sont pas Juifs, afin qu'ils l'entendent et qu'ils croient.

8Et Dieu, qui connaît le cœur des humains, a attesté qu'il les accueillait en leur donnant l'Esprit saint aussi bien qu'à nous.

9Il n'a fait aucune différence entre eux et nous : il a purifié leur cœur parce qu'ils ont cru.

10Maintenant donc, pourquoi défiez-vous Dieu en voulant imposer aux disciples un fardeau que ni nos ancêtres ni nous-mêmes n'avons été capables de porter ?

11Nous croyons au contraire que nous sommes sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, de la même manière qu'eux. »

12Alors, toute l'assemblée garda le silence et l'on écouta Barnabas et Paul raconter tous les signes extraordinaires et tous les prodiges que Dieu avait accomplis par eux chez ceux qui ne sont pas Juifs.

13Quand ils eurent fini de parler, Jacques prit la parole : « Compagnons de foi, écoutez-moi !

14Simon a raconté comment Dieu est intervenu parmi les peuples du monde pour choisir parmi eux un peuple qui lui appartienne.

15Et les paroles des prophètes s'accordent avec ce fait, car l'Écriture déclare :

16“Après cela je reviendrai, dit le Seigneur, pour reconstruire la maison de David qui s'était écroulée, je relèverai ses ruines et je la redresserai.

17Alors tous les autres humains chercheront le Seigneur, oui, tous les peuples que j'ai appelés pour qu'ils m'appartiennent. Voilà ce que déclare le Seigneur,

18qui a réalisé ses projets connus depuis longtemps.”

19C'est pourquoi, ajouta Jacques, j'estime qu'on ne doit pas créer de difficultés aux personnes non juives qui se tournent vers Dieu.

20Mais écrivons-leur ceci : ne mangez pas de viandes impures provenant de sacrifices offerts aux idoles ; gardez-vous de la débauche, et ne mangez pas de la chair d'animaux étranglés ni de sang.

21Car, depuis les temps anciens, des gens proclament la loi de Moïse dans chaque ville et on la lit dans les synagogues à chaque sabbat. »

22Alors les apôtres et les anciens, avec toute l'Église, décidèrent de choisir quelques-uns d'entre eux et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabas. Ils choisirent Jude, appelé aussi Barsabbas, et Sylvain, deux hommes influents parmi les croyants.

23Ils les chargèrent de porter la lettre suivante :

« Les apôtres et les anciens, vos compagnons de foi, adressent leurs salutations aux frères et sœurs d'origine non juive qui vivent à Antioche, en Syrie et en Cilicie.

24Nous avons appris que des gens venus de chez nous vous ont troublés et inquiétés par leurs paroles. Nous ne leur avons donné aucun ordre à ce sujet.

25C'est pourquoi nous avons décidé à l'unanimité de choisir des délégués et de vous les envoyer. Ils accompagneront nos très chers amis Barnabas et Paul

26qui ont risqué leur vie au service de notre Seigneur Jésus Christ.

27Nous vous envoyons donc Jude et Sylvain qui vous diront personnellement ce que nous écrivons ici.

28En effet, l'Esprit saint et nous-mêmes avons décidé de ne vous imposer aucun fardeau en dehors des devoirs suivants qui sont indispensables :

29ne pas manger de viandes provenant de sacrifices offerts aux idoles ; ne pas consommer de sang, ni la chair d'animaux étranglés ; vous garder de la débauche. Vous agirez bien en évitant tout cela. Portez-vous bien ! »

30On prit alors congé des délégués qui se rendirent à Antioche. Ils y réunirent l'assemblée des croyants et leur remirent la lettre.

31On en fit la lecture et tous se réjouirent de l'encouragement qu'elle apportait.

32Jude et Sylvain, qui étaient eux-mêmes prophètes, parlèrent longuement aux frères et sœurs pour les encourager et les fortifier dans la foi.

Dans ce texte théologique, nous pouvons retrouver le schéma général des synodes :

- Une question grave, nouvelle pour l'Église qui entraîne des dissensions et risque de détourner l'Église de sa mission première d'annonce de l'Évangile.
- La convocation d'un groupe de personnes compétentes et légitimes
- La mise en place d'un protocole d'écoute
- L'écoute de tous : chacun raconte sa propre expérience en termes théologiques, c'est-à-dire qu'il dit son expérience de la façon dont Dieu a agi
- La reprise théologique par le président, en utilisant les Écritures – le lien avec le sujet traité n'est pas forcément immédiat
- La rédaction d'un texte de compromis, avec la conviction que l'Esprit saint en est en partie l'auteur, et la désignation de messagers pour l'envoyer aux Églises
- La réception par les Églises locales du texte inspiré.

Dans cette Assemblée, des décisions ont été prises : l'une d'elles a été décisive pour la suite : il n'y a pas besoin d'être juif et de pratiquer la loi mosaïque pour être chrétien. Quant à l'interdit alimentaire (« ne pas consommer de sang »), il a disparu quand son importance contextuelle – pouvoir partager la même table – a disparu.

Les décisions d'un concile peuvent donc être réévaluées au cours de l'histoire, et un discernement doit avoir lieu pour vérifier ce qui est l'essence même de la foi chrétienne et ce qui est réponse à des circonstances précises.

Le synode des évêques

Les premiers synodes et conciles, à partir du 2^{ème} siècle, sont en général locaux ou régionaux, et ont pour objet des questions aussi bien disciplinaires que de doctrine. Si officiellement ils n'engagent pas toute l'Église, leurs actes créent un fond de décisions qui influencent la suite. À partir du 4^{ème} siècle, le concile de Nicée (325) et les grands conciles œcuméniques ont défini dans les catégories de la pensée grecque la foi chrétienne. Nous utilisons toujours le « Symbole de Nicée Constantinople » élaboré lors de ces deux premiers conciles œcuméniques. 8 conciles œcuméniques ont eu lieu au premier millénaire dans l'Église indivise. De nombreux conciles régionaux ont également structuré l'Église et sa doctrine.

Après la rupture entre Orient et Occident, entre orthodoxes et catholiques, l'Église catholique est devenue l'Église romaine. La fonction hiérarchique a été mise au centre, à tel point que l'Église a peu à peu été confondue avec sa hiérarchie et les fidèles ont été considérés comme simples brebis obéissantes.

La vision de l'unité qui s'est dégagée et approfondie durant le second millénaire était une vision universaliste : l'unité était vue comme uniformité, et une élite se considérait comme ayant la responsabilité de dire le vrai pour l'ensemble des fidèles. On séparait Église enseignante et Église enseignée ; en ceci, l'Église était proche des visions du monde profane de ces époques, portées en particulier par les Lumières.

Dans ce contexte, il est toutefois impossible d'affirmer que la synodalité avait disparu de l'Église romaine, mais elle s'était transformée en collégialité épiscopale et/ou presbytérale. De nombreux conciles généraux et régionaux ont eu lieu. Au sein de leurs diocèses respectifs, les bons évêques tenaient des assemblées régulières de leur presbyterium (ensemble des prêtres d'un diocèse).

Le concile Vatican II : une façon de travailler

Le concile Vatican II s'est tenu entre 1962 et 1965 et il a rassemblé près de 2500 Pères conciliaires. Certes seuls les évêques (et supérieurs majeurs d'ordres masculins), ont été appelés à prendre des décisions et à voter sur des textes. Mais la manière même de travailler pendant les différentes sessions de ce concile était synodale et ce processus largement médiatisé a ouvert la voie à plus de synodalité dans l'Église⁹.

Jean XXIII, pape ayant convoqué le concile, laisse une grande autonomie aux évêques réunis. Les évêques, conscients de leur responsabilité ecclésiale, refusent de ratifier les documents préparés par la curie et mettent en place un processus long de discernement en vue d'élaborer des textes et de prendre des décisions engageant l'Église et sa compréhension d'elle-même.

Ils se font aider pour cela par de nombreux experts, théologiens pour la plupart. Ils apprennent à débattre entre eux et à écouter des « observateurs » d'autres confessions chrétiennes invités à donner leurs points de vue.

L'expérience de Vatican II a créé une impulsion dans l'Église. Une nouvelle façon de travailler, basée sur l'écoute des diversités et la concertation, le temps nécessaire à la maturation des décisions, la consultation d'experts et d'interlocuteurs différents a été expérimentée. L'Église en a été transformée.

La création du Synode des évêques par Paul VI

Cependant un événement d'une telle lourdeur devait rester exceptionnel. Le pape Paul VI avait perçu l'intérêt de consulter et d'entendre des évêques de tous les continents pour aider à la marche de l'Église. Le Synode des évêques a été créé en 1965 pour essayer de continuer à faire vivre cette façon de réfléchir en Église qui reposait sur la « collégialité épiscopale ».

La création du synode des évêques a été annoncée par Paul VI le 15 septembre 1965 par le Motu proprio *Apostolica sollicitudo* :

Le Synode d'évêques, où des évêques choisis dans les différents pays du monde apporteront une aide efficace au Pasteur suprême de l'Église, sera constitué de telle sorte qu'il soit : a) un organisme ecclésiastique central ; b) représentatif de

⁹ Voir par exemple Dominique Barnérias, Luc Forestier et Isabelle Morel, *Petit manuel de synodalité*, Salvator (2021), p. 71-75.

tout l'épiscopat catholique ; c) d'un caractère perpétuel ; d) d'une structure telle que sa fonction s'exercera d'une façon temporaire et occasionnelle¹⁰.

Le code de droit canonique de 1983 en précise les statuts.

Can. 342 - Le synode des Évêques est la réunion des Évêques qui, choisis des diverses régions du monde, se rassemblent à des temps fixés afin de favoriser l'extrême union entre le Pontife Romain et les Évêques et d'aider de ses conseils le Pontife Romain pour le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, pour conserver et affirmer la discipline ecclésiastique, et aussi afin d'étudier les questions concernant l'action de l'Église dans le monde¹¹.

Ces synodes ont été convoqués régulièrement par les papes tout au long des décennies qui ont suivi le concile, et le dernier en date est donc le synode sur la synodalité 2021-2024.

Dès le début de la décennie 70, l'unité de l'Église traversée par la diversité des visions contextes a été un problème pendant les synodes. Les différents papes, soucieux de veiller à l'unité de l'Église, ont ressenti la nécessité de préserver l'héritage des outils et méthodes utilisés par la centralisation romaine. Cela correspondait à leur vision théologique de « l'Église universelle » et à leur difficulté de la comprendre à partir des Églises locales.

La valorisation du synode par le pape François

Le pape François est venu bouleverser cette façon de faire par des innovations qu'il a expérimentées avant même de les inscrire dans une réflexion construite. Il a valorisé les sessions du synode en instituant une phase préparatoire large et une phase de réception. C'est lors du synode sur la famille que la phase préparatoire soutenue par un document préparatoire et des questions a pour la première fois permis de larges consultations ouvertes à tous les fidèles et non plus simplement aux évêques et aux conseillers choisis par ceux-ci. Elle invite à une relecture des expériences des Églises locales, et un ancrage dans la réalité de la vie des chrétiens et de leurs contemporains.

Dans ce large mouvement qui a conduit le pape François à mieux préciser le statut de l'institution du synode des évêques, la constitution apostolique *Episcopali communio*, du 15 septembre 2018, en redit la théologie et le but :

Le Synode des évêques « est, au nom de tout l'épiscopat catholique, le signe que les Évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle¹². »

Le pape rappelle clairement que le Synode n'est pas une instance à son propre service ou à celui des évêques, mais bien au service d'une « nouvelle étape évangélisatrice ». Il situe le Synode des évêques « dans la très riche et ancienne tradition synodale de l'Église, tenue en

¹⁰ https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/motu proprio/documents/hf_p-vi_motu proprio_19650915_apostolica-sollicitudo.pdf

¹¹ Code de droit canonique n° 342.

¹² https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_constitutions/documents/papa-francesco_costituzione-ap_20180915_episcopalis-communio.pdf, n° 1, citant Christus dominus n° 5

grand honneur surtout dans les Églises d'Orient »¹³. Il rappelle également que « le Synode des Évêques doit aussi devenir toujours plus un instrument privilégié d'écoute du Peuple de Dieu. »

Avant même de préciser le fonctionnement de l'institution synodale et de ses assemblées, le pape précise les participants au synode, permettant une certaine ouverture

8. Le Synode des Évêques, qui tire « en quelque sorte l'image » du Concile œcuménique et en reflète « l'esprit et la méthode », est composé d'Évêques. Toutefois, comme au temps du Concile, d'autres personnes, qui ne sont pas revêtues du *munus* épiscopal, peuvent être appelées à rejoindre l'Assemblée du Synode.

Il rappelle également l'importance des invités, experts, auditeurs, délégués fraternels et envoyés spéciaux avant de préciser le fonctionnement du Secrétariat Général du Synode des Évêques et de l'Assemblée du Synode, avec la succession d'étapes.

La phase de mise en œuvre du Synode est soulignée :

Art. 19 : Accueil et mise en œuvre des conclusions de l'Assemblée

§1. Les Évêques diocésains et Éparques veillent à l'accueil et à la mise en œuvre des conclusions de l'Assemblée du Synode, reçues par le Pontife Romain, avec l'aide des organismes de participation prévus par le droit.

§2. Les Synodes des Évêques des Églises patriarchales et archiépiscopales majeures, les Conseils des Hiérarques et des Assemblées des Hiérarques des Églises sui iuris ainsi que les Conférences épiscopales coordonnent la mise en œuvre des conclusions susmentionnées sur leur territoire et peuvent, pour ce faire, prévoir des initiatives communes.

On voit donc qu'un Synode des évêques ne peut pas être un événement isolé, et que son travail, issu de l'écoute du Peuple de Dieu lui est par la suite remis pour qu'en chaque lieu de l'Église, il soit mis en œuvre suivant les contextes locaux.

Les synodes diocésains

Des synodes sont également célébrés au niveau des Églises locales diocésaines. Il y a un peu plus de 3000 diocèses catholiques dans le monde actuellement, et parmi eux, plus de 800 (dont une majorité des diocèses français) ont célébré un ou plusieurs synodes diocésains depuis le Concile Vatican II, surtout dans les années 80 et 90.

¹³ L'importance des Églises catholiques orientales dans l'Église lors des sessions du Synode sur la synodalité s'expliquent en partie par la longue expérience synodale des fidèles de ces Églises.

Can. 460 - Le synode diocésain est la réunion des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière choisis pour apporter leur concours à l'Évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière, selon les canons suivants.

Can. 461 - § 1. Le synode diocésain sera célébré dans chaque Église particulière lorsque, au jugement de l'Évêque diocésain et après que celui-ci ait entendu le conseil presbytéral, les circonstances le suggéreront.

Le déroulement d'un synode diocésain

Un synode diocésain obéit à un schéma classique.

- L'évêque convoque le synode et décide de la question du synode ; un secrétariat du synode est mis en place
- Annonce et ouverture du synode au cours d'une cérémonie liturgique, si possible à la cathédrale
- Temps des équipes synodales : tous ceux qui souhaitent faire avancer la vie de l'Église locale sont invités à travailler en petits groupes sur les questions posées
- Synthèse des contributions et rédaction d'un document de travail pour l'Assemblée synodale
- Élection de l'assemblée synodale : tous ses membres doivent être confirmés
- Assemblée synodale : délibérations et propositions à l'évêque.
- À partir des propositions de l'assemblée synodale, l'évêque rédige les « actes synodaux », qui seront proclamés lors de la cérémonie de clôture du Synode et diffusés dans tout le diocèse.
- En principe, mise en application.

Les questions abordées pendant les synodes diocésains en France

La difficulté majeure dans la mise en œuvre de cette institution synodale est, à mes yeux, liée à la difficulté de cerner avec précision les questions qui appellent une décision et entraînent des dispositions pastorales. Un synode n'est pas un meeting, ni un forum, mais une instance législative : il doit donc cerner au mieux les problèmes pour lesquels il prétend prendre des dispositions pour promouvoir la mission salvifique de l'Église *en ce lieu*¹⁴.

- Les synodes diocésains ont pu être « généralistes » : ils ont porté « sur le point où en est le diocèse, et le pas de plus à faire ». Ils ont pu également porter sur une question spécifique au diocèse.

En France, beaucoup de synodes ont porté sur la réorganisation des paroisses et de la présence territoriale de l'Église.

- Les synodes diocésains n'ont pas vocation à faire des propositions qui pourraient ébranler la structure hiérarchique de l'Église.

¹⁴ Alphonse Borras, « Trois expressions de la synodalité depuis Vatican II », *Ephemerides Theologicae Lovanienses* 90/4 (2014) 643-666.

Le Vatican a été très ferme dans les années 90 pour interdire que certains sujets soient abordés pendant les synodes diocésains.

Un réel changement dans la vie des Églises locales

Malgré leurs limites – préséance de l'évêque, caractère consultatif et interdiction de débattre certains sujets – les synodes ont largement permis à une grande quantité de chrétiens de s'approprier les lieux d'Église de leur quotidien, en particulier les paroisses¹⁵. Cependant, avec une grande variabilité suivant les diocèses, la structure hiérarchique et cléricale est restée très prégnante, et a fragilisé cette appropriation. La présence massive dans le clergé diocésain de « prêtres venus d'ailleurs » n'a pas toujours permis l'enracinement dans la durée de la dynamique synodale. Les premières générations enthousiastes ont eu du mal à trouver des successeurs.

Les conciles provinciaux et régionaux

Le 11 avril 2025, les évêques d'Île-de-France ont annoncé la tenue d'un Concile sur le thème « catéchumènes et néophytes, de nouvelles perspectives pour la vie de notre Église dans nos diocèses » qui s'étendra de la Trinité 2026 jusqu'à l'été 2027¹⁶.

Les évêques d'Île de France, confrontés à une question pastorale qui se présente avec acuité et sous une forme nouvelle, ont donc décidé de convoquer un « concile provincial ».

Une pratique antique tombée en désuétude

Dès le deuxième siècle, des assemblées régionales d'évêques sont attestées comme mode de gouvernement de l'Église.

Il est [...] particulièrement remarquable que la collégialité antique soit née sur la base d'un voisinage, donc d'un souci pastoral commun en raison d'un contexte commun¹⁷.

Le niveau régional semble donc le premier échelon historique de la synodalité dans l'Église. Les grands conciles œcuméniques (Nicée, Chalcédoine, ...) insistent sur l'importance de ces assemblées pour régler des questions essentiellement disciplinaires (en particulier la question des excommuniés) et cherchent même à obtenir des Églises des assemblées régulières (deux fois par an).

Le premier millénaire voit se réunir de nombreux conciles provinciaux, régionaux, voire regroupant plusieurs régions.

La pratique ne se perdra pas au second millénaire. Le concile de Latran IV (1215) qui précise l'organisation de l'Église à tous les niveaux invite à réunir annuellement des conciles provinciaux, dont les fonctions sont essentiellement disciplinaires. Il faut noter que les synodes diocésains sont chargés de la mise en application des décisions de ces assemblées.

¹⁵ Voir en particulier Dominique Barnérias, *La paroisse en mouvement. L'apport des synodes diocésains français de 1983 à 2004* (coll. Théologie à l'Université, 19). Paris, DDB, 2011.

¹⁶ <https://concileprovincial.fr/>

¹⁷ Arnaud Join-Lambert, « Le concile provincial, une chance pour la synodalité de l'Église », dans *Recherches de Science Religieuse*, (2019) p. 301-320.

C'est à partir du XIX^e siècle qu'on voit les conciles provinciaux disparaître quasi totalement.

Les conciles particuliers depuis Vatican II

Le concile Vatican II a souhaité remettre en valeur la communion des Églises locales entre elles au sein de la communion universelle. Ayant rappelé l'importance des assemblées conciliaires locales et régionales dans l'histoire, les Pères conciliaires appellent à un renouveau de ces assemblées :

Ce saint Concile œcuménique souhaite vivement que la véritable institution des synodes et des conciles connaisse une nouvelle vigueur afin de pourvoir, selon les circonstances, de façon plus adaptée et plus efficace, au progrès de la foi et au maintien de la discipline dans les diverses Églises¹⁸.

Le droit canonique de 1983 reprendra donc ce souhait :

Canon 445. Le concile particulier veillera à pourvoir pour son territoire aux besoins pastoraux du peuple de Dieu ; il possède le pouvoir de gouvernement, surtout législatif, en sorte que, restant toujours sauf le droit universel de l'Église, il puisse décider ce qu'il paraît opportun de réaliser pour le développement de la foi, pour conduire l'action pastorale commune, pour régler les mœurs, pour faire observer la discipline ecclésiastique commune, la promouvoir ou la défendre.

Alors qu'au deuxième millénaire, les conciles régionaux avaient surtout des objectifs disciplinaires, le concile et le droit canon privilégié le progrès de la foi et l'action pastorale commune.

Remarques :

- Le concile « particulier » permet d'englober dans cette notion des conciles provinciaux (la Province est une circonscription administrative dans l'Église), des conciles régionaux (les régions comportent plusieurs provinces et peuvent être de tailles variées) et nationaux (ce qui pose des problèmes de lien au politique)
- Un des rares conciles provinciaux s'étant tenu depuis le concile Vatican II a concerné la province de Lille, avec les diocèses d'Arras, Cambrai et Lille, déjà sous la présidence de Monseigneur Laurent Ulrich.

Vivre la synodalité dans la vie de l'Église

Les synodes – diocésains ou synodes des évêques –, les conciles, appartiennent à la catégorie de l'événement. Malgré une certaine régularité, ils restent rares. Mais comme l'a montré le récent Synode sur la synodalité, la vie synodale dans l'Église ne se réduit pas à ces grandes assemblées. Elle doit se vivre tout au long du chemin d'évangélisation de tous les niveaux de l'Église, en particulier des paroisses.

¹⁸ Vatican II, Christus Dominus (décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Église), n°36.

La paroisse, communauté précise de fidèles¹⁹, préexiste au curé, même si elle existe dans l'articulation entre les fidèles et le ministre ordonné. Celui-ci doit coordonner la mission de la paroisse, qui est d'être présence de l'Église au cœur d'une réalité humaine.

Au sein des paroisses coexistent le plus souvent différentes équipes – catéchèse, funérailles, liturgie, solidarité ... – au sein desquelles les fidèles actifs vont faire des expériences de type synodale, sans toutefois l'expliquer toujours : projets, discernement, mise en œuvre et relecture, ...

Tout ne vient pas d'en haut, et le curé doit animer et encourager, aider au discernement, et non pas décider seul.

À côté de cette vie ordinaire où se vit une synodalité certaine, il existe des lieux plus formels de participation. Dans de nombreuses paroisses françaises, il existe des « équipes d'animation pastorale » (qui peuvent avoir des noms légèrement différents) qui – comme leur nom l'indique – animent la vie de la paroisse sous la responsabilité du curé. Elles sont cependant différentes en esprit du « conseil pastoral » prévu par le droit canon.

Can. 536 - § 1. Si l'Évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale.

§ 2. Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies.

Le conseil pastoral n'est pas une instance décisionnelle, ni immédiate.

Le CP est le lieu où la présidence pastorale va s'articuler avec les dynamismes de la communauté et va permettre un discernement commun en vue de l'action²⁰.

Il s'agit donc bien d'une instance synodale, qui doit permettre l'écoute du Peuple de Dieu et du terrain, des besoins de l'évangélisation dans le contexte local, en prenant de la distance avec l'immédiateté des actions d'évangélisation. On voit toutefois que le statut canonique du conseil pastoral paroissial fragilise cette instance, ce d'autant plus que la nuance entre ce conseil pastoral et les EAP n'est pas toujours très claire.

Il en est de même du conseil pastoral diocésain :

Can. 511 - Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

C'est pourquoi le document final du Synode sur la synodalité – qui fait explicitement partie du magistère ordinaire de l'Église – demande un renforcement canonique des instances de synodalité :

¹⁹ Voir le cours sur l'Église locale.

²⁰ Dominique Barnérias, Luc Forestier, Isabelle Morel, *Petit manuel de synodalité*, Salvator (2021) p. 46.

104. Une Église synodale se fonde sur l'existence, l'efficacité et la vitalité effective – et non seulement nominale – de ces organes participatifs, ainsi que sur leur fonctionnement en conformité avec les dispositions canoniques ou les coutumes légitimes, et sur le respect des statuts et des règlements qui les régissent. C'est pourquoi il convient de les rendre obligatoires, comme cela a été demandé à toutes les étapes du processus synodal, et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, non de manière purement formelle, mais de façon appropriée aux différents contextes locaux²¹.

Le chemin parcouru à l'occasion du Synode sur la Synodalité

Le synode sur la synodalité qui s'est tenu entre 2021 et 2024 – nous sommes actuellement dans sa phase d'appropriation par les Églises – avait pour sous-titre « communion, participation, mission ». La question urgente était d'approfondir la compréhension théologique de la vie de l'Église :

- Mission : c'est la raison d'être de l'Église, il s'agit d'annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume
- Participation : tous les baptisés sont appelés à être acteurs de la mission, car ils sont tous prêtres, prophètes et rois
- Communion : pour pouvoir être l'Église et agir en tant que telle, il faut une qualité théologique de la vie en Église, qui se manifestera concrètement dans des structures et des processus

Une façon de faire pour changer la façon de faire en Église

Le travail encore en cours du Synode laisse à l'Église de nouveaux trésors pour avancer. Citons quelques points forcément subjectifs :

- Le processus lent, permettant de faire participer un nombre important de fidèles
- La « conversation dans l'Esprit », en apparence très formelle, mais qui cherche à entendre ce qui dit l'Esprit aux Églises en s'écoulant les uns les autres
- Une composition de l'Assemblée générale cherchant à donner la Parole aux laïcs, hommes et femmes, et aux religieuses
- Un document final remis au Pape qui le remet tel quel aux Églises, prenant ainsi au sérieux le travail accompli

Quelques points importants du document final

- Anchage dans l'Évangile de la résurrection

Le document est scandé par la lecture du chapitre 20 de l'Évangile de Jean, l'apparition au bord du lac. Un extrait du passage, et un commentaire de celui-ci sert de support théologique à chaque partie.

- L'importance de la conversion

4 des 5 parties comportent le mot « conversion » dans le titre, montrant combien cette démarche synodale est à la fois difficile et indispensable pour l'Église.

- La dimension prophétique du Peuple de Dieu

²¹ https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-10-26_final-document/FRA---Documento-finale.pdf

Dans le texte de *Lumen gentium*, le n° 10 avait affirmé le « sacerdoce commun des fidèles » différent par essence du « sacerdoce hiérarchique », les deux sacerdoces étant ordonnés l'un à l'autre²². Cette dimension sacerdotale a été la source de la plupart des discussions sur les pouvoirs et responsabilités en Église depuis le Concile. Ici, c'est la dimension prophétique du peuple de Dieu tout entier – évoquée dans le n° 12 de *Lumen gentium* – qui sous-tend la transformation synodale de l'Église. « Le Peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité. ». Allant plus loin, le Synode affirme que la Synodalité dans l'Église peut apparaître comme une prophétie sociale, c'est-à-dire une façon d'être en Église qui interroge le monde et l'éclaire.

- Unité comme harmonie

Cette définition de l'unité permet de refuser l'uniformité : elle n'est pas nouvelle dans l'Église, puisqu'Augustin utilisait déjà cette image musicale. L'importance qui a été accordée aux Églises Orientales dans le processus synodal, et la dignité qui leur est reconnue tout au long du parcours est un signe fort de cet effort que fait l'Église pour essayer de penser l'unité tout en respectant les possibilités de différences. Ce point apparaît en particulier au fil du texte qui parle de « diocèses et éparchies ». Les Églises orientales portent pour toute l'Église l'expérience millénaire de l'unité dans la diversité.

- L'œcuménisme n'est plus une option

Les « délégués fraternels » – chrétiens appartenant à d'autres confessions – au Synode ont été frappés par le fait que leur parole était attendue et écoutée (lors des tours de table, ils ont eu le même temps de parole que les autres). Le Synode s'interrogeait sur des questions internes à l'Église catholique, cependant, il a été considéré comme fécond voire indispensable d'interroger des frères d'autres confessions chrétiennes pour avoir leur éclairage théologique et pratique. Le Synode préconise que cet élan perdure à tous les niveaux de l'Église : l'œcuménisme n'est plus une option, c'est un échange de dons. Comme le soulignait une déléguée fraternelle, cette avancée est également une interpellation pour les autres Églises.

- Avancer à petits pas

Le texte est plus en préconisations qu'en impératif. Cependant, il souligne que de nombreuses possibilités sont offertes dès aujourd'hui pour aller plus loin.

- L'appel à une culture du discernement, de la transparence, du rendre-compte, de l'évaluation

Un chemin pour l'Église du XXI^e siècle

Le passage à une Église synodale est un changement radical dans la conception de la vie l'Église par rapport à celle qui a eu cours pendant le second millénaire. Des changements profonds sont à l'œuvre, et ils se manifestent par beaucoup de petits signes. Mais ils ne sont pas faciles à lire si nos repères sont ancrés dans les formes ecclésiales précédentes, que ce soit pour les préserver à tout prix ou pour les critiquer frontalement. Il faut prier pour que l'Église n'arrête pas l'Esprit.

²² Voir le cours du 12 novembre 2024, Prêtres, prophètes et rois.

Le « changement d'époque²³ » que vit le monde actuellement interroge l'Église et ses pratiques missionnaires. Nous vivons une période d'effervescence et de créativité missionnaire, et il convient de doter l'Église des outils qui lui permettent d'avancer avec discernement. La synodalité, trésor de l'Église depuis plus de deux millénaires, est donc un chemin qu'il faut réactualiser et faire vivre dans le contexte nouveau. Bien loin d'être une mode ou une technique de gouvernement de l'Église, la synodalité est une façon de vivre en Église dans sa marche vers le Royaume.

La synodalité peut être comprise comme la marche des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume, avec l'ensemble de l'humanité ; orientée vers la mission, elle implique de se réunir en assemblée aux différents niveaux de la vie ecclésiale, de s'écouter les uns les autres, de dialoguer, de procéder à un discernement communautaire, de rechercher le consensus comme expression de la présence du Christ dans l'Esprit, et de prendre des décisions dans le cadre d'une coresponsabilité différenciée²⁴

²³ François, *Discours de présentation des vœux de Noël de la Curie romaine*, 21 décembre 2013.

²⁴ Synode sur la synodalité. Première session. Rapport de synthèse. N° 1, point h des convergences.

https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/11/Rapport_synthese_-Synode_synodalite_oct2023.pdf